



Devenez conciliateur de justice

La cour d'appel de Versailles recrute 77 conciliateurs

Vous avez le sens de l'éthique, une grande capacité d'écoute et d'analyse. Vous souhaitez être utile à la société et à vos concitoyens ? Auxiliaire de justice, le conciliateur de Justice intervient bénévolement dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.

Pour devenir conciliateur, vous devez justifier d'une expérience en matière juridique d'au moins 3 ans, jouir de vos droits civils et politiques et n'être investi d'aucun mandat électif.

Pour plus de renseignements et postuler :

www.ca-versailles.justice.fr